



## **Paris veut mettre fin à la publicité au sol**

**Paris renforce sa lutte contre le marquage au sol publicitaire qui se développe en toute illégalité dans la capitale. Mao Péninou annonce que des poursuites seront engagées contre les entreprises concernées. Elles devront également rembourser à la Ville l'intégralité des coûts de nettoyage.**

Le marquage au sol publicitaire est strictement interdit par le Règlement local de publicité et le Code de l'environnement. Ce phénomène prend pourtant de l'ampleur et se développe dans de nombreux quartiers de la capitale.

Paris a donc décidé de renforcer sa lutte contre cette pratique illégale qui détériore le cadre de vie des Parisiens. Un pas important a été franchi en avril, avec l'adoption par le Conseil de Paris d'une délibération fixant la tarification des opérations d'enlèvement. Elle est depuis établie à 499 € pour trois heures d'intervention, auxquelles s'ajoutent 166€ par heure supplémentaire.

« Désormais, le remboursement de ces sommes à la Ville sera réclamé de façon systématique aux entreprises qui ont réalisé les marquages publicitaires au sol, ou aux marques ayant eu recours à leurs services », annonce Mao Péninou, adjoint en charge de la propreté.

Paris souhaite également adresser un message de fermeté aux vingt-cinq entreprises identifiées qui proposent ce type de service. L'adjoint vient de leur adresser un courrier pour leur rappeler qu'elles s'exposent à des poursuites pénales. Si elles persistent à proposer des publicités au sol, la Ville n'hésitera pas à les attaquer en justice.

« J'en appelle également à la vigilance des clients potentiels. L'espace public est un bien commun précieux que chacun doit s'efforcer de respecter et préserver », conclut Mao Péninou.

**Contact presse :** Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)